



Dépêche 33/02

Mise au point de la MAI

La MAI nous a transmis par lettre du 18 octobre la mise au point suivante :

« Un tract diffamatoire mêlant le vrai, la tenue d'une assemblée générale, et le faux, un projet d'augmentation catégorielle, circule et est relayé sur l'intranet.

Au-delà des suites qui seront données au plan juridique, face à un campagne indigne, qui nécessite la mobilisation de centaines de militants ternit l'image de notre Mutuelle, les délégués élus par les adhérents prendront, au contraire, toutes les dispositions pour que le nouveau régime indemnitaire, qui se mettra en application à compter du 1^{er} janvier 2003, ne se traduise pour aucun d'entre eux par la moindre augmentation de cotisation, de l'agent de service du 1^{er} échelon au dernier indice.

Les décisions entraîneront bien au contraire des baisses de cotisation qui concerneront l'ensemble des indices, et qui s'inscriront dans la logique de la future réforme de l'offre en 2004, avec le retour à notre assiette historique, le traitement brut. »

La diffusion par la messagerie électronique d'un document non signé et sans sigle mettant en cause la MAI est un procédé que la CFDT condamne avec la plus grande fermeté. Le débat démocratique se nourrit d'échanges de point de vue qui ne peuvent en aucun cas prendre la forme de « lettre anonyme », sauf à revenir aux périodes sombres de notre histoire.

Le meilleur démenti aura été l'organisation par la mutuelle d'une AG extraordinaire le 24 octobre où l'ensemble des délégués élus ont pris, dans la transparence et par votes, les décisions qu'ils estiment justes pour les adhérents en poursuivant l'esprit d'un mutualisme basé sur la solidarité.

Paris le 25 octobre 2002